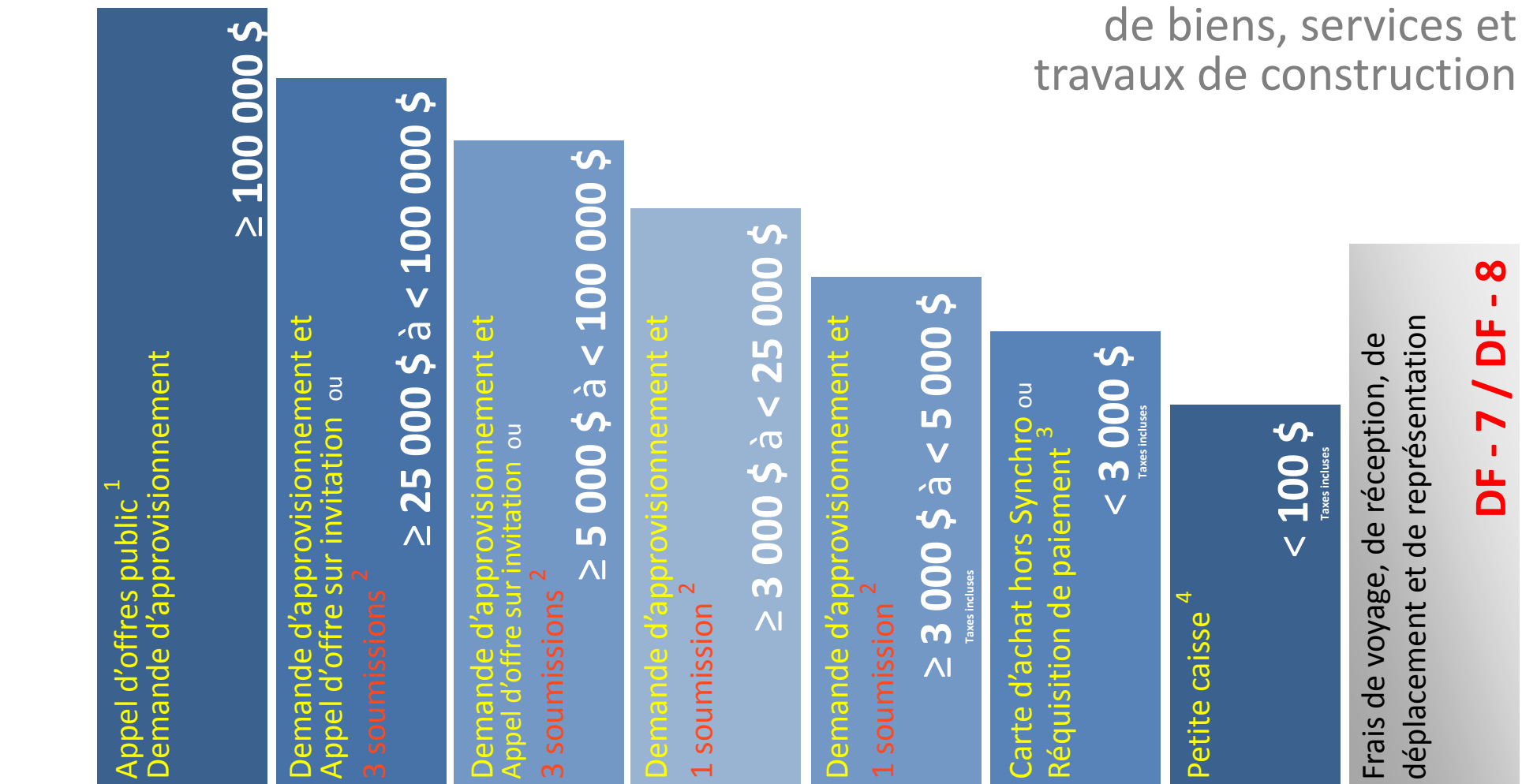


# Procédures d'acquisition de biens, services et travaux de construction



**DF - 7 / DF - 8**

- Biens ●
- Services techniques ▲
- Travaux de construction et services reliés ■
- Services de professionnels ◆

**Note :**  
La valeur monétaire d'une acquisition de biens, de services ou de travaux de construction correspond à l'engagement financier total **avant les taxes** et tient compte de la durée du contrat en incluant toute option de prolongation ou de renouvellement.

<sup>1</sup> Exceptions :

- Situations d'urgence
- Fournisseur unique en raison de droit de propriété ou droit exclusif
- Question de nature confidentielle
- La procédure ne sert pas l'intérêt public.
- Biens pour la recherche (article 28)

<sup>3</sup> Exclusions :

- Contrat de services et honoraires
- Bien périssables ou dangereux
- Animaux vivants et médicaments
- Biens ou services sur des contrats à commandes
- Produits d'importation si non téléchargés

<sup>2</sup> L'acheteur peut, en tout temps, obtenir de nouvelles soumissions

<sup>4</sup> Exclusions :

- Frais de représentation
- Frais de réception > 25 \$